

QUE FAIRE FACE À UNE SITUATION DE HARCÈLEMENT ?

ÉLÈVES
(victimes ou témoins)
PARENTS

PROFESSIONNELS
DE L'ÉDUCATION

OPTION A



EN PARLER À UN ADULTE
DE L'ÉTABLISSEMENT :
enseignant, infirmier(e) scolaire,
conseiller principal d'éducation,
assistant(e) de service social...

OPTION B

N° VERTS NATIONAUX

0808 807 010

« Stop harcèlement »



écoute, conseil

*s'il y a une nécessité de prise en charge,
transmission sécurisée de la situation
au référent académique qui accompagne
l'établissement dans la prise en charge*

0800 200 000

« Net écoute »



REPÉRER



ÉCOUTER



ORIENTER L'ÉLÈVE
vers le directeur
d'école ou le chef
d'établissement

DIRECTEUR
D'ÉCOLE ou CHEF
D'ÉTABLISSEMENT

prise en charge
selon le
protocole

1

Recueillir
le témoignage
de l'élève victime

2

Mener des entretiens :
avec les témoins séparément,
avec l'auteur présumé (sans dévoiler
l'identité de la victime),
avec les parents des
victimes, témoins,
auteurs (séparément)

3

Décider des mesures de
protection pour la victime
et punition, sanction ou
mesure de réparation
pour l'auteur

4

Suivre la mise en œuvre
des mesures prises et
rencontrer l'élève victime
et ses parents

